



Accident de voiture causé par un majeur sans permis

Par **sarah**, le **24/01/2010 à 12:11**

Bonjour, rnrnil y a un an et demi, j'avais alors 18ans, un soir un copain m'a prêté sa voiture sur un parking vide afin que j'essaye de conduire, il savait que je n'avais pas le permis et jamais conduit. Bien sur je suis rentré dan un poteau! Il n'a pas fait jouer l'assurance et l'a fait reparer tout seul. rnrnDepuis il m'arcelle et me demande 2000 euros, argent que je n'ai pas car je suis etudiante. S'il y a un proces qu'est ce que j'encours? 5 ans sans examen, une amende...? rnrnEt de son coté ?rnrnMerci

Par **jeetendra**, le **24/01/2010 à 12:48**

Bonjour, il n'y a pas en l'état d'infraction de conduite sans permis ayant occasionné un accident à caractère matériel (les forces de l'ordre ne sont pas intervenus), le mieux c'est un règlement à l'amiable, 2000 euros c'est excessif, cordialement.

Par **Tisuisse**, le **24/01/2010 à 13:11**

Bonjour, rnrnLe prêt de la voiture a été fait sur votre demande ou c'est lui qui vous l'a proposé ? Le copain était-il passager dans sa voiture où à l'extérieur au moment où vous conduisiez ?rnrnA mon avis, comme le dit mon confrère jeetendra, les FDO ne sont pas intervenues sur cet accident donc il n'y a pas de flagrant-délit vérifié par des agents assermentés. De ce fait, en supposant que votre copain aille devant les tribunaux, il risque fort de s'en prendre plein la

tronche par le juge.

En effet, sa demande ne peut être traitée que par le tribunal civil sauf s'il prouve que vous avez volé la voiture or, il vous l'a prêtée en sachant pertinemment que vous ne possédiez pas de permis de conduire. Ce faisant, il a pris un risque qu'il doit assumer. Le tribunal le débouterait de sa demande.

2.000 € me paraissent aussi excessifs. A votre place, je ne payerai rien et je le laisserai aller au tribunal, histoire qu'il prenne aussi une leçon parce que, ces 2.000 €, faudra qu'il les prouve, factures à l'appui or, il n'a pas de facture de réparations puisque c'est lui qui les a faites.